

COMMUNIQUÉ



PLAN CANICULE : LE CCAS DE BERNAY MOBILISÉ

Chaque année, durant la période estivale, le « Plan canicule » est activé afin de prévenir et de limiter les conséquences des fortes chaleurs sur la population. À Bernay, sa mise en œuvre est assurée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), qui veille tout particulièrement à la protection des personnes les plus fragiles, isolées ou en situation de handicap.

Ce dispositif a pour objectif d'anticiper les risques liés aux épisodes de chaleur intense et d'apporter une réponse adaptée aux personnes susceptibles d'être les plus exposées. Il permet notamment d'assurer un suivi régulier, de coordonner les actions des différents acteurs du territoire et de maintenir un lien avec les habitants concernés.

UNE MOBILISATION RENFORCÉE EN CAS D'ALERTE

En cas de déclenchement du niveau 3 du Plan canicule, le CCAS met en œuvre plusieurs actions :

- > l'accompagnement des personnes âgées isolées en lien avec les services de soins infirmiers à domicile, les associations et services d'aide à domicile, les bénévoles, le Conseil départemental et les communes ;
- > l'orientation des personnes à risque vers des lieux rafraîchis tels que certains bâtiments publics ou espaces climatisés ;
- > le déploiement d'une cellule d'appels chargée de contacter régulièrement les personnes inscrites sur le registre communal afin de s'assurer de leur bien-être et de leurs besoins éventuels.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DU DISPOSITIF ?

Peuvent s'inscrire sur le registre communal :

- > les personnes âgées de 65 ans et plus vivant à leur domicile et se trouvant en situation d'isolement ;
- > les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile ;

Manuel CHEVALLIER

Directeur Communication, chargé des relations avec la presse

Téléphone : 02 32 46 63 33 - 06 26 61 03 26

Courriel : manuel.chevallier@bernay27.fr



BERNAYLAVILLE.FR

COMMUNIQUÉ

PLAN CANICULE : LE CCAS DE BERNAY MOBILISÉ

> les adultes en situation de handicap vivant seuls et bénéficiant de l'un des dispositifs prévus par le Code de l'Action Sociale et des Familles (AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de travailleur handicapé, pension d'invalidité, etc.).

S'INSCRIRE POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ

L'inscription au registre communal est gratuite et permet au CCAS de contacter rapidement les personnes concernées en cas d'épisode de forte chaleur. Les proches, voisins ou professionnels peuvent également signaler une personne susceptible de bénéficier de ce dispositif.

INFORMATIONS PRATIQUES

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
24 rue Guillaume de la Tremblaye, Bernay
Tel. 02 32 46 63 16
E-mail. espacedroitfamille@bernay27.fr



Manuel CHEVALLIER

Directeur Communication, chargé des relations avec la presse

Téléphone : 02 32 46 63 33 - 06 26 61 03 26

Courriel : manuel.chevallier@bernay27.fr



BERNAYLAVILLE.FR